



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2024

N° 2024.42

**Objet :**

Engagement du CCAS dans la démarche d'Accompagnement Global et demande de subventions pour mener à bien les actions 2025

**Affiché le :**

Votes : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à 10h00, le Conseil d'Administration convoqué le 15 octobre, s'est réuni à la Résidence Autonomie F. Rustin sous la Présidente de Mme Véronique ARNAUD-DELOY ;

*Le quorum n'est pas requis, cette séance étant le report du Conseil d'Administration du 15 octobre 2024 suite à l'absence de quorum.*

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Véronique ARNAUD-DELOY, Patrick ESPITALIER, Michèle MAMBERT, Gaëlle LETTERON, Céline RIGOUARD

**ABSENTS EXCUSES :**

Gaël BELLEC (procuration donnée à M. Patrick ESPITALIER), Alain DESRUES

**ABSENTS :**

Elhadji NDIOUR, Hervé DOMINIAC, Isabelle TAILLIER, Valérie BUISINE.

Secrétaire de séance : Emmanuelle VERA, Assistante de direction du CCAS.

---

Madame la Présidente rappelle l'article R.123-25 du Code de l'Aide Sociale et des Familles précisant notamment les versements effectués par tout organisme ou collectivité au titre de leur participation financière aux services gérés par le CCAS.

Pour faciliter le fonctionnement de l'administration, le Conseil d'Administration autorise la Présidente à entreprendre toutes les démarches favorisant la recherche de subventions pour des projets validés par le Conseil d'Administration.

En 2024, le Conseil Départemental a octroyé une subvention de 12 000 € pour 56 accompagnements.

Pour l'année 2025, le CCAS envisage de poursuivre son engagement dans le dispositif « Accompagnement Global » en partenariat avec le Conseil Départemental de Vaucluse et France Travail. À ce titre, le CCAS sollicite donc des subventions pour cette action auprès du Conseil Départemental de Vaucluse.

Le dispositif « Accompagnement Global » a pour objectifs :

- De favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi confrontés à des difficultés à la fois d'ordre social et professionnel ;
- De mobiliser l'offre départementale pour la levée des freins périphériques à l'emploi ;

- D'accompagner tous les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et rencontrant un cumul de freins professionnels et sociaux entravant temporairement leur accès à l'emploi.

À ce titre, pour le CCAS, le travailleur social est affecté à cet accompagnement à hauteur de 0.4 ETP. Le travailleur social met en œuvre l'ensemble des actions pertinentes relatives à l'accompagnement social à travers son offre de services et celle de ses partenaires.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser Madame la Présidente à entreprendre ces démarches.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT OÙ L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE A L'UNANIMITÉ**

**Valide** la poursuite de l'implication du CCAS dans ce dispositif « Accompagnement Global ».

**Autorise** Madame la Présidente, ou son représentant à entreprendre les démarches de demande de subventions pour 2025 et à signer tout document s'y rapportant.

**Fait et délibéré** à APT, les jour, mois et an que ci-dessus

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE VICE-PRÉSIDENT**

